

Huit Bourguignons primés au 8^e concours national

Le verdict du 8^e concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes vient d'être rendu. Parmi plus de 1 000 dossiers, huit émergeant de Bourgogne ont été récompensés.

Lancé par le ministère délégué à l'Enseignement supérieur et à la recherche, le concours est organisé en partenariat avec l'Agence nationale de la recherche (ANR), le fonds social européen (FSE), la Caisse des dépôts et consignation et l'Oseo anvar. Étaient présents également mercredi dernier, lors de la remise des prix, Paul Roncière, préfet de région, François Patriat, président du conseil régional, mais aussi différents acteurs économiques de la région : la chambre de commerce, Bourgogne entreprendre, des représentants de la Ville de Dijon...

Tous l'ont souligné : « *L'objectif de cette manifestation est de susciter et développer des projets innovants et modernes. Et la Bourgogne connaît un nombre croissant de lauréats lors de ce concours, ce qui montre son ouverture d'esprit et sa capacité d'adaptation mais surtout son potentiel dans les domaines de la recherche et de la technologie. La région pourrait ainsi commencer à combler son retard dans ce secteur.* D'autant plus que ces huit projets vont mener à la création d'entreprises, qui vont elles-mêmes générer création de richesses et d'emplois.

Cette année, les projets choisis par le jury — composé pour moitié de professionnels de l'entreprise et pour moitié de chercheurs et d'universitaires — concernent les nouvelles technologies de l'information et la communication principale-

ment, mais aussi l'agroalimentaire. Sur les huit jeunes gens primés, quatre l'ont été au niveau national et seront donc financés par l'ANR, le FSE et l'Oseo anvar. Les quatre autres l'ont été au niveau régional, et seront soutenus par le conseil régional de Bourgogne. Cinq projets ont été

choisis dans le cadre des « projets en émergence », car ils sont encore au stade de la réflexion et de l'idée, les trois autres, en phase de concrétisation, ont été élus en tant que « projet en création développement ».

En plus de la récompense monétaire (673 000 € en tout), les lauréats bénéficie-

ront d'un accompagnement en matières juridique, économique ou encore administrative. Ces derniers ont exposé, de manière à la fois passionnée et pragmatique, leur parcours et leur projet. Ils ont tout prévu, de leurs futures créations d'emplois au chiffre d'affaires envisageable d'ici à quelques an-

nées. Comme il a été noté lors des discours de félicitations, « *ce concours est un dispositif accélérateur de projets, qui fait la part belle à une des clés de la réussite économique actuelle : recherche et développement. Il est un formidable tremplin pour l'économie de la région.* »

M. L.

Les lauréats

— Cinq « projets en émergence » ont été récompensés :

Olivier Prat, de Chalon-sur-Saône, a reçu 45 000 € pour son projet de spatialisation sonore (niveau national)

Laurent Haas, originaire de Corcelles-lès-Cîteaux, a reçu 40 000 € pour son projet analyse du mouvement (niveau national)

Laurent Pardon de Talant s'est vu attribuer la somme de 45 000 € pour son centre de recherche appliquée et d'ingénierie de la performance (niveau régional)

45 000 € ont été remis à Cédric Rosier de Dijon, pour son projet d'analyse sensorielle pour le marché chinois (niveau régional)

Alessandro Tonello, un Italien qui vit depuis trois ans à Dijon, a reçu 38 000 € afin de concrétiser son logiciel pour la conception de dispositifs sur la lumière (niveau régional)

— Trois « projets en création développement » ont été jugés parmi les meilleurs :

Areavision de Julien Roger (Chalon-sur-Saône) a reçu la récompense de 250 000 € (niveau national)

La plate-forme technologique d'ingénierie du stress microbien de Jean Guzzo, de Fontaine-lès-Dijon va bénéficier de 110 000 € (niveau national)

La numérisation en trois dimensions de Patrick Bellenger (Chalon-sur-Saône) sera aidée à hauteur de 100 000 € (niveau régional)